



Association syndicale libre de colotis

Par **celclo**, le **12/12/2009** à **16:49**

Bonjour,
La rétrocession par le lotisseur aux colotis pour fonder ASL n'a pas encore eu lieu mais nous réglons charges - électricité entretien etc... - est-ce logique ? L'acte notarié va être signé dans les prochains mois;
Devons nous régler les appels de charges ?
Merci

Par **jeetendra**, le **26/12/2009** à **09:54**

Chambre départementale des notaires de la Dordogne - 36 rue Louis Mie - 24000
PÉRIGUEUX - Tél. : 05 53 08 20 07 - Fax : 05 53 07 05 51 - E-mail :
chambre.dordogne@notaires.fr
Bonjour, le seul à même de vous répondre efficacement et rapidement est un notaire, prenez contact avec la Chambre des Notaires à Périgueux, ils tiennent des permanences juridiques et vous renseigneront en ce sens, bon week-end à vous et bonne fête de fin d'année.

Par **celclo**, le **26/12/2009** à **15:02**

merci de votre réponse mais le notaire ne sait même pas. Bonnes fêtes à vous aussi.